



---

# *Avis d'audience publique*

---

Le 28 octobre 2021

Réf. 2022-H-07

## **La CCSN tiendra une audience publique sur la demande des Laboratoires Nucléaires Canadiens visant à modifier le permis du site des Laboratoires de Chalk River pour autoriser la construction d'une installation de gestion des déchets près de la surface**

La [Commission canadienne de sûreté nucléaire](#) (CCSN) tiendra une audience publique en 2 parties le 22 février 2022 et à partir du 31 mai 2022 pour examiner une demande des Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) concernant la modification de son permis d'exploitation d'un établissement de recherche et d'essais nucléaires pour le site des Laboratoires de Chalk River (LCR) afin d'autoriser la construction d'une installation de gestion des déchets près de la surface (IGDPS). Le site des LCR se trouve à Deep River, en Ontario.

Le permis actuel autorise les LNC à exploiter le site des LCR, qui comprend diverses installations nucléaires, laboratoires de radio-isotopes, installations de gestion des déchets et autres installations de soutien. Dans leur demande de modification de permis, les LNC veulent faire ajouter au fondement d'autorisation du permis des LCR la construction de l'IGDPS, un monticule artificiel proposé pour les déchets radioactifs de faible activité, de même que les installations de soutien. L'IGDPS est considérée comme une nouvelle installation de catégorie IB conformément au [Règlement général sur la sûreté et la réglementation nucléaires](#) et à l'article 1 du [Règlement sur les installations nucléaires de catégorie I](#). Les LNC proposent de construire l'IGDPS dans les 3 prochaines années et d'exploiter l'installation (mise en place des déchets) pendant 50 ans. Une période de 30 ans, qui se terminerait avant l'année 2100, serait ensuite consacrée au déclasserement des installations de soutien redondantes, ainsi qu'au recouvrement et à la fermeture du monticule.

En mai 2016, le personnel de la CCSN a déterminé que l'IGDPS proposée constituait un « projet désigné » aux termes du [Règlement désignant les activités concrètes](#) et était donc assujettie à une évaluation environnementale (EE) en vertu de la [Loi canadienne sur l'évaluation environnementale \(2012\)](#) [LCEE 2012]. Même si la [Loi sur l'évaluation d'impact](#) est entrée en vigueur en août 2019 et a remplacé la LCEE 2012, elle comprend des dispositions permettant aux projets dont les EE ont commencé en vertu de la LCEE 2012 de poursuivre leur cours. De plus, en tant que condition préalable à la décision sur la modification du permis, la Commission doit aussi prendre une décision relative à l'EE pour déterminer s'il est probable que les activités proposées aient des effets négatifs importants sur l'environnement.

Date (partie 1) : 22 février 2022  
Lieu : À déterminer (salle des audiences publiques de la CCSN, 14<sup>e</sup> étage, 280, rue Slater, Ottawa, Ontario ou virtuellement par Zoom)  
Heure : Telle qu'indiquée dans l'ordre du jour, qui sera diffusé avant l'audience

Date (partie 2) : À partir du 31 mai 2022 (durée à déterminer)  
Lieu : À déterminer (dans les collectivités, si possible, ou dans la salle des audiences publiques de la CCSN, ou encore virtuellement par Zoom)  
Heure : Telle qu'indiquée dans l'ordre du jour, qui sera diffusé avant l'audience

L'audience publique sera diffusée en direct et disponible sur le site Web de la CCSN à [suretenucleaire.gc.ca](http://suretenucleaire.gc.ca).

Dans le cadre de son [Programme de financement des participants](#), la CCSN a offert du financement en 2 phases. D'abord en mai 2016, pour aider les peuples autochtones, le public et les autres parties intéressées à examiner l'ébauche de l'énoncé des incidences environnementales des LNC. Ensuite en mars 2019, pour l'examen du rapport d'évaluation environnementale et des documents connexes du personnel de la CCSN, et pour la participation au processus d'audience de la Commission au moyen d'interventions propres au sujet examiné. Un comité d'examen de l'aide financière (CEAF) indépendant de la CCSN a examiné les demandes de financement et formulé des recommandations sur l'attribution des fonds. Selon les recommandations du CEAF, la CCSN a [attribué](#) 124 824,79 \$ au total à 9 demandeurs pour la phase 1 et [attribué](#) 192 328,92 \$ à 11 demandeurs pour la phase 2.

Les LNC ont soumis une première demande de modification de permis en mars 2017 afin de pouvoir construire l'IGDPS. Cette demande est affichée sur le [site Web des LNC](#). Le mémoire des LNC et les recommandations du personnel de la CCSN qui seront examinés pendant l'audience seront disponibles sur le site Web de la CCSN, ou sur demande auprès du Secrétariat, après le **24 janvier 2022**.

En vertu de l'article 19 des *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*, les personnes qui ont un intérêt ou une expertise concernant le dossier en cause ou qui possèdent des renseignements pouvant être utiles à la Commission dans sa prise de décisions sont invitées à présenter des commentaires sur la demande des LNC. Les demandes d'intervention doivent être déposées auprès du Secrétariat de la Commission d'ici le **11 avril 2022** au moyen du [formulaire de demande en ligne](#) ou aux coordonnées indiquées ci-dessous. **La demande d'intervention doit comprendre les renseignements suivants :**

- un mémoire comprenant les commentaires qui seront présentés à la Commission
- un énoncé expliquant la forme de l'intervention, soit par mémoire seulement, soit par mémoire accompagné d'une présentation orale
- le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et le courriel du demandeur

Tous les mémoires peuvent être téléchargés à partir du site Web de la CCSN ou obtenus sur demande auprès du Secrétariat. Les renseignements personnels, comme le courriel et le numéro de téléphone, sont essentiels pour relier le mémoire à son auteur. Veuillez présenter vos renseignements personnels sur une page distincte si vous voulez assurer leur confidentialité.

**Pour obtenir plus de renseignements sur le processus d'audience publique de la Commission, ou sur le titulaire de permis ou l'installation visés par la question à l'étude, ou encore pour demander des documents, veuillez communiquer avec :**

Agente principale du tribunal, Secrétariat

Tél. : 613-858-7651 ou 1-800-668-5284

Télec. : 613-995-5086

Courriel : [interventions@cnsccsn.gc.ca](mailto:interventions@cnsccsn.gc.ca)

Web : [Participer à une audience publique de la Commission](#)